

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°97-2023	MOYENS GENERAUX MARCHÉ DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES <ul style="list-style-type: none"> ▪ Marché n° 2023-03 : Mission de coordinateur SPS dans le cadre de l'opération de travaux de démolition à l'ilot Trinité
-------------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

Vu la consultation lancée le 31 août 2023,

VU le rapport d'analyse des offres établi par les services ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **ARRÊTE** la passation d'un marché public n° 2023-03 de mission de coordinateur SPS dans le cadre de l'opération de travaux de démolition à l'ilot de la Trinité aux conditions suivantes :

Attributaires	Montant HT du marché
ECS – Estuaire Coordination Sécurité 61 Route de la Grandville 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS	1435,00 € HT

Article 2. **CHARGE** le service « Finances-Marchés », les « Services Techniques », Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 19 septembre 2023

Par délégation du Conseil Municipal,

Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **22 SEP. 2023**

et affichée

le **22 SEP. 2023**

